

# Reculs de la PAC en pleine colère agricole : « Une politique électoraliste de court terme »

*La spécialiste des politiques agricoles Aurélie Catallo dénonce le revirement de la Commission européenne sur l'ambition environnementale de la PAC. Elle regrette une « politique électoraliste de court terme » à l'approche du scrutin du 9 juin.*

**Mediapart** [Amélie Poinssot](#) le 23 mars 2024

[https://www.mediapart.fr/journal/international/230324/reculs-de-la-pac-en-pleine-colere-agricole-une-politique-electoraliste-de-court-terme?utm\\_source=global&utm\\_medium=social&utm\\_campaign=SharingApp&xor=CS3-5](https://www.mediapart.fr/journal/international/230324/reculs-de-la-pac-en-pleine-colere-agricole-une-politique-electoraliste-de-court-terme?utm_source=global&utm_medium=social&utm_campaign=SharingApp&xor=CS3-5)

Trois années pour négocier une politique agricole commune (PAC) plus en cohérence avec les urgences écologiques ; quelques semaines pour la détricoter. L'une des conséquences de [la colère agricole](#) qui a gagné une grande partie du continent a abouti, le 15 mars, à des annonces inédites de la Commission à Bruxelles. L'exécutif européen rétropédale sur l'ambition environnementale de la nouvelle PAC, entrée en vigueur l'an dernier.

Pour Aurélie Catallo, qui dirige le volet France du programme « Politiques agricoles et alimentaires » à l'Iddri (Institut du développement durable et des relations internationales) après avoir coordonné la « Plateforme pour une autre PAC », collectif qui a œuvré en faveur d'une politique plus écologique, ce revirement est tout le contraire de ce qu'il faudrait faire pour l'avenir de l'agriculture. Entretien.

## **Mediapart : En quoi les annonces de la Commission constituent-elles une remise en cause profonde du volet environnemental de la PAC ?**

**Aurélie Catallo :** Elles touchent à ce que l'on appelle dans le jargon européen la conditionnalité environnementale. C'est-à-dire que les aides directes de la PAC, dont le montant varie en fonction de la taille des exploitations, ne sont versées, en théorie, qu'aux exploitations agricoles respectant certains critères environnementaux.

Cette conditionnalité existe dans la PAC depuis le début des années 2000. Au départ, il s'agissait d'un respect, au minimum, du droit environnemental européen. Dans la PAC entrée en vigueur l'an dernier, qui court jusqu'à 2027, les critères avaient été renforcés : pour la première fois, on considérait que les exploitantes et exploitants agricoles devaient faire des efforts afin d'être légèrement mieux-disants que le droit européen. Cela avait fait l'objet d'âpres négociations, et cela avait d'ailleurs abouti, sous la pression des États membres, à [un résultat moins ambitieux](#) que l'intention initiale de la Commission européenne. Aujourd'hui, cette dernière est en plein revirement : à l'approche de la fin de son mandat, elle annonce des modifications précipitées qui rétrogradent complètement son objectif de départ.

## **Concrètement, quels critères environnementaux sont levés ?**

Les annonces de la Commission apportent des assouplissements sur quatre aspects : la préservation des prairies permanentes, la couverture des sols par des cultures pendant l'hiver pour éviter qu'ils se retrouvent à nu, la rotation des cultures sur les parcelles, et la part minimale de surfaces dites « non productives » à conserver sur les exploitations agricoles.

À lire : [Dossier Politique agricole : l'Europe à rebours de l'urgence 13 articles](#)

C'est ce dernier volet qui a le plus fait parler de lui, depuis le début de la guerre en Ukraine : la critique s'est focalisée sur les jachères [*c'est-à-dire des parcelles volontairement non cultivées – ndlr*], mais les surfaces « non productives » comprennent aussi les haies, les bosquets, les zones humides... Autant d'espaces nécessaires à la préservation de la biodiversité.

Ces deux dernières années, le secteur agricole avait déjà obtenu des dérogations au bénéfice des exploitations de grandes cultures [*céréales, mais aussi betteraves, pommes de terre, tournesol, colza... – nldr*] : la rotation des cultures et la jachère étaient devenues facultatives pour l'obtention des subventions. La Commission avait cédé face à la pression du Parlement et du Conseil. Mais s'il s'agit maintenant de pérenniser toutes ces mesures, cela signifie qu'on acte un recul comme jamais sur l'acquis environnemental de la PAC.

### **Pouvez-vous nous donner un exemple de ce que cela signifie à l'échelle d'une exploitation dans une plaine céréalière ?**

Sur une parcelle où l'on cultive du blé pendant une année, par exemple, la conditionnalité des aides PAC jusqu'ici imposait que l'on change de culture au moins une fois tous les quatre ans. Avec les changements annoncés, cette obligation n'existera plus : l'agriculteur ou l'agricultrice pourra se contenter de diversifier sa production sur l'ensemble de son exploitation, mais pourra toujours refaire pousser du blé au même endroit s'il ou elle le souhaite.

Autre conséquence : dans les plaines céréalières où il n'y a plus de haie, la jachère était le seul moyen d'avoir des surfaces « non productives ». Avec la suppression de cette exigence, il n'y a plus aucun rempart dans la PAC pour préserver la biodiversité dans ce type d'environnement agricole.

### **À quelle échéance tout ceci va-t-il entrer en vigueur ?**

À ce stade, c'est une proposition de la Commission. Il faut un processus législatif, c'est-à-dire que le Parlement européen et que le Conseil – qui représente les États membres – soient d'accord. Mais différents signaux indiquent que cela pourrait aller très vite, puisque c'est du Conseil que les demandes de révision de la PAC sont venues : une partie des ministres, dont le ministre français de l'agriculture, Marc Fesneau, ont eux-mêmes porté ces demandes.

Du côté du Parlement, les coordinateurs de la commission « AGRI » sont par ailleurs très favorables à un processus d'urgence, afin de voter rapidement sur ces nouvelles mesures. La seule nuance vient de la commission « ENVI », qui est moins allante pour adouber les propositions de l'exécutif européen. Mais il n'est pas certain, à ce stade, qu'elle ait voix au chapitre : on ne sait pas encore si elle obtiendra ce que l'on appelle la compétence partagée au sein de l'hémicycle.

Si la transition écologique est difficile, ce n'est pas la transition qu'il faut supprimer... mais de l'aide qu'il faut apporter !

Les signaux, en tout cas, sont favorables pour que cette révision de la PAC soit adoptée avant les élections européennes.

### **Cette politique agricole entrée en vigueur début 2023 était pourtant censée être plus verte que la précédente, plus en phase avec les urgences écologiques : changement climatique et effondrement de la biodiversité...**

Si les propositions de la Commission sont adoptées, on en revient à une PAC équivalente à la précédente, voire moins-disante. Car un autre budget de la PAC 2023-2027, celui que l'on appelle les « écorégimes » – des subventions spécifiques liées à des pratiques environnementales plus poussées sur les fermes – s'est vu affecter moins d'argent que les « paiements verts » de la PAC précédente. Cela avait été accepté au cours des négociations parce qu'en contrepartie, l'on renforçait la conditionnalité environnementale des aides directes. Mais si celle-ci disparaît...

### **C'est le grand recul de la politique agricole européenne ?**

C'est un recul et un non-sens, car les négociations pour construire cette nouvelle PAC, pour essayer de la rendre plus verte, avaient duré trois ans, de 2018 à 2021. Et l'on va peut-être complètement la détricoter en moins de deux mois !

### **La perspective des élections européennes explique-t-elle, à elle seule, ce revirement ?**

Ne nous leurrions pas. Il y a évidemment une stratégie électoraliste et une volonté de la Commission de s'afficher comme étant à l'écoute de la profession agricole, de parer la fuite de cet électorat vers d'autres partis que celui de la présidente de l'exécutif européen, Ursula von der Leyen.

Il faut aussi relever que le commissaire à l'agriculture, le Polonais [Janusz Wojciechowski](#), dénué de tout charisme politique et extrêmement critiqué, veut sauver son image en fin de mandat. Il veut montrer qu'il a su entendre les préoccupations du monde agricole, et notamment le cas des pays d'Europe centrale, dont les intérêts ont été malmenés avec les facilités données à l'importation des produits ukrainiens.

La Commission est devenue la cible des critiques des agriculteurs et agricultrices européens : il y a d'abord eu le Pacte vert, puis les importations ukrainiennes... Aujourd'hui elle veut laver plus blanc que blanc. Prouver qu'elle est réactive. Alors qu'elle était, au début de son mandat, plus progressiste que les États membres sur le plan environnemental.

### **Ses bases n'étaient-elles pas déjà fragilisées avant le surgissement de la colère agricole ? Le Pacte vert a du plomb dans l'aile depuis le départ du commissaire qui le portait, le Néerlandais [Frans Timmermans](#), puis [le rétropédalage](#) sur l'ambition de réduire l'usage des pesticides...**

En effet, ce recul sur la PAC s'inscrit dans une révision à la baisse des ambitions de départ du Pacte vert. Frans Timmermans était d'ailleurs très critiqué par le Copa-Cogeca [*organisme représentant les intérêts des syndicats agricoles à Bruxelles, dont fait partie la FNSEA – ndlr*].

Ce qui est malheureux, c'est d'entendre à présent des discours qui vont à l'encontre de ce qu'il faudrait faire pour se mettre en cohérence avec les enjeux climatiques et de biodiversité.

Si la transition écologique est difficile, si elle est particulièrement compliquée à supporter financièrement pour le secteur agricole, ce n'est pas la transition qu'il faut supprimer... mais de l'aide qu'il faut apporter ! Or, devant les revendications, plutôt que de se montrer compréhensif face à cette complexité et plutôt que d'accompagner les gens dans leurs contraintes économiques, le pouvoir européen se défait et met de côté l'enjeu de la transition. C'est un signal fallacieux. C'est une politique électoraliste de court terme, qui ne résout pas du tout l'absence de cap donné au monde agricole.

À lire : [Politique agricole commune : une dérégulation continue et mortifère](#) le 1 février 2024

### **Dans la colère agricole européenne, il est de fait beaucoup question d'un secteur insuffisamment rémunéré. En France, [les mesures](#) prises jusqu'ici n'y répondent pas. Mais Emmanuel Macron a annoncé pendant le Salon de l'agriculture la mise en place de [prix planchers](#). N'est-ce pas une réforme qui pourrait précisément être contenue dans la PAC ?**

Le président de la République voulait en réalité parler d'une meilleure prise en compte des coûts de production. À l'origine, la PAC garantissait de véritables prix garantis, mais cela s'est terminé avec l'entrée de l'agriculture dans l'OMC en 1992. Si aujourd'hui ces prix garantis ne sont plus possibles, l'adaptation des prix payés aux agriculteurs et agricultrices selon – entre autres – leurs coûts de production, ne semble pas insurmontable juridiquement.

### **Quelles sont les conséquences de la nouvelle attitude de la Commission sur la PAC ? À quoi risque de ressembler l'agriculture française et européenne de demain ?**

Le niveau d'ambition d'une PAC constitue le point de départ pour la négociation de la suivante. Donc en érodant l'ambition environnementale de la PAC qui s'applique jusqu'en 2027, la Commission complique beaucoup la tâche pour construire une politique agricole nettement plus verte à partir de 2028. Ces décisions, prises en l'espace de quelques semaines, ont des conséquences de long terme sur la politique la plus structurante du secteur agricole.